



## COMPTE RENDU SEANCE DU 14 MARS 2019

Le 14 mars 2019, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LEBOUcq, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation compte rendu du 8 novembre 2018
  - préparation du BP 2019
  - modification des statuts de SNA
  - cession LAFARGE/COMMUNE de MUIDS
  - annulation délibération IEMP (indemnité d'exercice de mission des préfetures)
  - annulation délibération indemnités de fonction du maire et des adjoints
  - SIEGE (enfouissement des réseaux rue du Mesnil)
  - demande acquisition parcelle cadastrée section F426 appartenant à la commune par madame LE PALLEC
  - forage de Muids
  - demande subvention SNA pour local technique
- QUESTIONS DIVERSES

- cantine de Daubeuf
- comice agricole
- moteur du bateau

Etaient présents : MRS.L.HENOCH (a quitté la séance à 20 h 20)  
R.HEROUX, S.DUGUE, MME T.STAGE (adjoints)  
MMES M.BARBET, A.LETELLIER ( a quitté la séance à 20 h 20)  
C.DECROZAND  
MRS R. VILCOQ, L.MARIE, M.MARGOTTE

Absentes excusées: MME M.BOUCHER (pouvoir à MR B.LEBOUCQ)  
MME B.PHILIPPE-GARCIA (pouvoir à MME C.DECROZAND)  
MME P.FERUS (pouvoir à M.BARBET)

Absente : MME E.DELAUNAY

### APPROBATION COMPTE RENDU DU 8 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu est approuvé (12 pour – 2 abstentions)  
Suite à la remarque faite par madame PHILIPPE-GARCIA lors de la précédente réunion concernant le passage des camions rue d'herqueville. Monsieur VILCOQ demande quel est l'itinéraire que devront emprunter les camions du SYGOM. Monsieur le maire lui répond que le trajet proposé serait rue du Mesnil, rue des Carreaux, rue de Voie dans le sens départ de la déchetterie et dans l'autre rue de Voie, rue des Carreaux et rue du Mesnil. Mais la rue de Voie n'est pas adaptée (stationnement des voitures)  
Un panneau sera installé rue du Bosquet interdisant les camions sauf engins agricoles.  
Monsieur MARIE demande pourquoi changer l'itinéraire qui était rue d'Herqueville et rue du Mesnil. Est-ce un problème de circulation de camions ou bien un problème personnel. Monsieur le Maire lui répond qu'au niveau de chez monsieur LECOQ il est difficile pour les camions de tourner car il

n'y a pas de plan coupé et la sortie de la route d'Herqueville vers les Andelys par la RD313 est difficile. Aucune décision n'a été prise.

Il a été rapporté qu'un artisan intervenant dans la commune a déposé des briquettes rue du Bosquet. Celui-ci ayant été vu, il a du procéder au retrait de celui-ci.

Près des bulles à verres rue de la Déchetterie, un dépôt de tôles en fibro a été découvert. Un camion a été vu par un agent du SYGOM mais il n'est pas sûr que ce soit lui qui est fait ce dépôt.

### **PREPARATION DU BP 2019**

Au cours de cette séance, le conseil municipal a préparé le BP 2019 qui sera soumis au vote en présence de madame la trésorière le mardi 2 avril 2019 à 18 h 30.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes directes locales, cette décision sera également validée le 2 avril ainsi que les subventions accordées aux associations communales.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE SNA**

Suite à la présentation par monsieur le maire de la modification des statuts de SNA, le conseil municipal décide d'approuver les statuts à l'unanimité.

### **CESSION LAFARGE/COMMUNE DE MUIDS**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil le courrier de maître DAGUET notaire Aux Andelys dans lequel il précise que la pratique de la cession « gratuite » n'a pas été validé par la jurisprudence.

Il est donc demandé au conseil municipal de fixer un prix. Celui-ci décide à l'unanimité le prix de 1euro.

### **ANNULATION DELIBERATION IEMP (INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSION DES PREFECTURES**

Monsieur le maire rappelle que l'IEMP a été abrogée par un décret en date du 5 mai 2017 et que par conséquent elle ne peut plus être attribuée par les collectivités.

C'est pourquoi la préfecture demande de bien vouloir annuler la délibération prise le 8 novembre 2018 concernant l'attribution d'une IEMP qui est entachée d'illégalité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération et met en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le RIFSEEP.

### **ANNULATION DELIBERATION INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Pour faire suite au courrier de monsieur le Préfet, il est demandé d'annuler la délibération prise le 8 novembre dernier car la date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2017 contrevient à ce principe général du droit de non-rétroactivité des actes administratifs. Elle devra être reprise avec date d'effet au 8 novembre 2018

### **SIEGE (ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU MESNIL)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le coût concernant

l'enfouissement de France Télécom était de 26 666.67 €. Celui-ci a été revu à la baisse soit (16 666 .67 €). Le SIEGE a décidé de contribuer à l'enfouissement du réseau France Télécom à hauteur de 60 % au lieu de 30 % auparavant.

### **DEMANDE ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION F 426 APPARTENANT A LA COMMUNE PAR MADAME LE PALLEC**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le courrier de madame LE PALLEC qui souhaiterait pouvoir acquérir la parcelle F426 appartenant à la commune au prix de 500 €. Tous les frais seront à sa charge (notaire, nettoyage du terrain et pose de clôture)

Monsieur le maire présente le courrier de monsieur TERNISIEN qui accepte le partage de la parcelle F427 avec ses voisins madame LE PALLEC et monsieur FARCEAUX.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le prix proposé mais demande que la commune garde un accès au terrain pour le nettoyage des canalisations comme cela est déjà précisé dans la servitude établie par Maître LEGROS notaire à Louviers

### **FORAGE DE MUIDS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le forage de Muids devait être fermé.

Monsieur BURETTE a rencontré 2 personnes de l'agence régionale de santé qui préconisent de conserver le forage de Muids et par conséquent de lancer les études de DUP qui permettent de réaliser une opération sur des terrains privés sur ce captage.

Un périmètre de protection sera défini.

### **DEMANDE DE SUBVENTION SNA POUR LOCAL TECHNIQUE**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la construction du local à SNA au titre des fonds de concours. Le montant des travaux s'élève à la somme de 152 207.42 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Cantine de Daubeuf**

Monsieur MARIE est surpris de la réaction d'une cantinière vis-à-vis d'une enfant de la cantine de Daubeuf qui aurait dit « s'en foutre » du devenir de « nénette » la laie appartenant à Régis HEROUX.

#### **Comice Agricole**

Le comice agricole a lieu tous les 10 ans dans le canton des Andelys. Le dernier s'était tenu les 21/22 juin 2009. Le prochain aura lieu les 22/23 juin prochain sur la commune de Bouafles

Afin d'apporter un soutien aux organisateurs, le conseil municipal a décidé de leur attribuer une subvention de 200 €

#### **Moteur du bateau**

Concernant l'achat du moteur du bateau monsieur HEROUX fait remarquer qu'il n'était pas d'accord et madame LETELLIER demande qui a pris la décision.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a pris la décision de changer le moteur du bateau pour 2 raisons :

Lors de la dernière utilisation du bateau, malgré la révision effectuée, le moteur est tombé en panne alors que le bateau était en traversée de la Seine mettant en difficulté les utilisateurs et en danger.

Pour des raisons de sécurité Monsieur le Maire a décidé de remplacer le moteur existant par un autre qui ne nécessite pas de permis.

Il est impératif de mettre à disposition des agents communaux du matériel en bon état.

Il en est de même pour le remplacement du camion de la commune qui est prévu au budget 2019.

La séance s'est terminée à 21 h 45





## COMPTE RENDU SEANCE DU 2 AVRIL 2019

Le 2 avril 2019, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LEBOUQC, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation du compte rendu du 14 mars 2019
- Vote du compte de gestion
- Vote du CA et affectation des résultats
- Compensation taxe professionnelle
- Augmentation des taxes directes locales
- Subventions communales
- Vote du BP 2019

Etaient présents : MRS L.HENOCH-S.DUGUE-R.HEROUX  
MME T.STAGE (adjoints)  
MMES M.BARBET, P.FERUS, A.LETELLIER  
C.DECROZAND, B.PHILIPPE-GARCIA, E.DELAUNAY  
MRS R.VILCOQ-M.MARGOTTE

Absents excusés: MME M.BOUCHER  
MR L.MARIE (pouvoir à MR B.LEBOUCQ)

### APPROBATION COMPTE RENDU DU 14 MARS 2019

Le compte rendu du 14 mars 2019 est approuvé (12 pour-2 abstentions)

### VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal approuve (13 pour -1 abstention) le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### VOTE DU CA 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Catherine TARPENT trésorière des Andelys commente le CA 2018.

#### FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

695 955.97 €

Résultat de fonctionnement : 190 451.91 €

##### RECETTES

886 407.88 €

#### INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

##### RECETTES

294 655.27 €

329 040.71 €

Résultat d'investissement : 34 385.44€

Le Conseil Municipal vote (13 pour – 1 abstention) l'affectation des résultats dont le montant s'élève à la somme de 190 451.91 €. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic HENOCH et se retire pour le vote du CA 2018. Monsieur Ludovic HENOCH demande au Conseil Municipal de voter le CA 2018. Celui-ci est voté (12 pour – 1 abstention)

### **COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission de compensation de la taxe professionnelle de Seine Normandie Agglomération. Le montant du transfert pour la commune de Muids s'élève à la somme de 78 565 €.

### **AUGMENTATION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes directes locales pour l'année 2019.

### **SUBVENTIONS COMMUNALES**

Le montant des subventions pour l'année 2019 s'élève à la somme de 13 060.00 €

### **VOTE DU BP 2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote (13 pour – 1 abstention) le BP 2019 de la commune en arrêtant :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

811 738.72€

##### **RECETTES**

811 738.72 €

#### **INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES**

310 770.00 €

##### **RECETTES**

310 770.00 €



## COMPTE RENDU SEANCE DU 7 MAI 2019

Le 7 mai 2019, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 avril 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LEBOUQCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- choix artisan pour construction local technique
- point sur le PLU

### QUESTIONS DIVERSES

- entretien des deux taillis qui se trouvent face à madame RATEL (le rocher henri)

Etaient présents : MRS L.HENOCH, R.HEROUX  
MME T.STAGE (adjoints)  
MMES C.DECROZAND, B.PHILIPPE-GARCIA  
MRS L.MARIE, M.MARGOTTE

Absents excusés: MMES A.LETELLIER, E.DELAUNAY, M.BOUCHER  
P.FERUS (pouvoir à MME T.STAGE) M.BARBET (pouvoir à MR  
M.MARGOTTE)  
MRS S.DUGUE (pouvoir à MR.B.LEBOUCQ) R.VILCOQ (pouvoir à  
MME PHILIPPE-GARCIA)

### CHOIX ARTISAN POUR CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE

Suite à la présentation des derniers devis et suivant l'avis du conseil municipal d'avoir un seul interlocuteur pour les travaux de construction des fondations de la dalle et des murs, c'est la société QUENET FERUS qui a été retenue.

### POINT SUR LE PLU

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du tribunal avec remarque sur les points principaux avec certaines erreurs en citant que ces terrains se trouvent en zone urbanisée mais sans noter le bâti ancien, que cette parcelle se trouve près des équipements collectifs, qu'elle a vocation à être reliée à la zone AUL par un sentier piéton qui n'existe pas sur cette parcelle.

Ces parcelles litigieuses ne sont pas recensées au titre des exploitations agricoles mais font parties de la ferme appartenant à madame HERSANT.

Monsieur le commissaire-enquêteur a précisé qu'en raison de la proximité du château, il fallait protéger la zone de toute urbanisation, de ce fait, il était favorable à un classement en zone AUL, alors que ce classement permet la construction dans une opération groupée de maisons de ville, mais le tribunal n'a pas cité l'église qui est inscrite alors que ce monument est cité par la requête.

Le tribunal refuse également le classement en zone A alors que celui-ci reconnaît que ce terrain est en état de pâture.

Après lecture de ce compte-rendu, Monsieur le maire réexplique les différents points qui concernent ce terrain.

Par une délibération du 19 janvier 2017, le conseil municipal a approuvé le



PLU à l'unanimité.

Que Madame HERSANT propriétaire des deux parcelles cadastrées section F1132 et F1134 a sollicité par courrier du 7 avril 2017 le retrait de cette délibération qui classe ces parcelles en zone A et institue sur ces mêmes parcelles un emplacement réservé.

Monsieur le maire rappelle l'obligation de respecter la loi ALUR concernant la réduction de consommation des terrains agricoles.

Que lors de la présentation du PADD en réunion publique aucune contestation n'a été faite.

Suite à ces différentes explications, monsieur le maire a demandé au conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner.

Soit d'accepter la décision du tribunal ou de faire appel, suite au vote à mains levées

10 voix pour faire appel – 1 abstention – 1 contre

### QUESTIONS DIVERSES

Entretien des deux taillis qui se trouvent face à madame RATEL (le rocher henri)

Monsieur le maire présente 3 devis :

- ECUREUIL ELAGAGE	5400.00 €
- FLD PAYSAGE	3700.00 €
- DELANGE Alain	2000.00 €

Aucune décision n'a été prise, car monsieur HEROUX s'est proposé pour trouver un autre artisan. Monsieur le Maire est d'accord sous réserve que celui-ci propose les mêmes prestations.



## COMPTE RENDU SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019

Le 3 octobre 2019, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 septembre s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation comptes-rendus des 2 avril et 7 mai
- état en non valeur concernant la dette de l'association MOTO CLUB

### STRATAGEM BIKE

- augmentation loyers communaux
- primes du personnel
- avenant convention mission IDS
- logement 4 Cité des Fleurs
- terrain DELABRE (acquisition parcelle H220 rue du Mesnil à l'euro symbolique)
- suppression du CCAS (intégration dans le budget communal avec maintien de la commission)
- convention de partenariat entre la commune et le conseil départemental pour développement du service de la lecture publique
- récapitulatif subventions demandées pour la construction du local technique
- point sur le bâtiment technique
- concours des maisons fleuries
- point sur le remblaiement Muids Bas
- panneaux de rues
- armoires éclairage public
- devenir des 60 hectares de bois

### QUESTIONS DIVERSES

- approbation modification des statuts de la SNA
- aérodrome Etrépagny
- wc à la plage
- terrain bouliste
- fonds de concours pour aménager le chemin pour aller au stade
- abri bus
- route du Mesnil d'Andé
- rue de la Messe plaque d'égout
- rue de l'Abreuvoir entrée Monsieur HAUCHARD
- eaux pluviales devant chez monsieur GIRETTE
- miroir en bas de la rue de l'Abreuvoir
- portes de la salle des fêtes
- devenir des 2 logements 1 et 3 rue Nationale
- transport scolaire

Etaient présents : MRS L. HENOCH, S. DUGUE, R. HEROUX  
MME T. STAGE (adjoints)  
MRS L. MARIE, M. MARGOTTE, R. VILCOQ  
MMES A. LETELLIER, B. PHILIPPE-GARCIA, M. BARBET, P. FERUS

Absentes MMES C. DECROZAND, M. BOUCHER, E. DELAUNAY

### **APPROBATION COMPTES-RENDUS DES 2 AVRIL ET 7 MAI 2019**

Le compte-rendu du 2 avril est approuvé (13 pour – 2 absents)

Le compte-rendu du 7 mai est approuvé (8 pour – 7 absents)

### **ETAT EN NON VALEUR CONCERNANT LA DETTE DE L'ASSOCIATION MOTO CLUB STRATAGEM BIKE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état de la dette transmise par madame TARPENT, trésorière des Andelys, concernant le remboursement à la commune de la facture d'un montant de 6095.04 € de la société NPC par l'association MOTO CLUB STRATAGEM BIKE ; Celle-ci concernait l'enlèvement des pneus sur le terrain de la commune mis à disposition de l'association.

La dette n'ayant pas été épurée par l'association, il est demandé au conseil municipal d'inscrire cette somme en non valeur sur le BP 2019. Cette décision est approuvée à l'unanimité des membres présents.

### **AUGMENTATION LOYERS COMMUNAUX**

Le conseil municipal à l'unanimité de voter l'augmentation légale du loyer de Madame GALLIEN Delphine et de Madame BUISSON Sophie de 1.53 % applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

### **PRIMES DU PERSONNEL**

Le conseil municipal décide d'appliquer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSSEP). Pour le calcul du CIA (le complément indemnitaire) le plafond annuel du CIA a été retenu (1260 .00 € pour un agent à temps complet) pour les agents à temps non complet (le calcul est au prorata des heures travaillées).

### **AVENANT CONVENTION MISSION IDS**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant relatif à la prolongation de la durée de la convention de mise à disposition du service instructeur commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre seine normandie agglomération et la commune de Muids jusqu'au 31 décembre 2020.

Monsieur Robert VILCOQ demande qui délivre les permis de construire. Monsieur le maire répond que l'IDS (instruction des sols) instruit les dossiers et émet un arrêté qui est signé par le maire. Mais il est possible que le maire refuse de signer s'il juge que la décision est irrecevable.

### **LOGEMENT 4 CITE DES FLEURS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact auprès de la SCP PINEL ET LANTRIN huissiers Aux Andelys pour leur confier la gestion locative du logement situé 4 Cité des Fleurs qui sera occupé à compter du 1<sup>er</sup> novembre par madame DELACOUR Patricia (choix pris par le cabinet d'Huissier.

Monsieur le Maire précise que le fait d'avoir recours à un huissier permet d'engager plus rapidement des poursuites en cas de non paiement des loyers. Les honoraires de celui-ci s'élèveront mensuellement à 6 % hors taxes (3 % pour le propriétaire et 3 % pour le locataire)

Le montant du loyer a été fixé à 362.35 €/mois dont 17.35 € de charges (ordures ménagères 7.00 € et frais de gestion 10.35 €). La durée du bail est de 3 ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à confier la gestion locative du logement situé 4 Cité des Fleurs à la SCP PINEL ET LANTRIN.

### **TERRAIN DELABRE**

Dans le cadre des travaux de voirie rue du Mesnil, le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à acquérir la parcelle section H220 située rue du Mesnil d'une contenance de 19 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts LEBRET pour le prix de l'euro symbolique.

Maître Anne-Charlotte ROY sera chargée d'établir l'acte. Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur Bernard LEBOUcq pour signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

### **SUPPRESSION DU CCAS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le CCAS en intégrant son budget dans celui de la commune et en conservant la commission. Cette décision sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SERVICE DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le directeur de la médiathèque départementale est venu le 03/10/2019 pour définir les règles de partenariat entre le conseil départemental de l'Eure et la commune de Muids. Il a précisé que le département de l'Eure détient un bien triste record celui d'être avant dernier pour la lecture au niveau du pays.

2 personnes se sont portées volontaires pour assurer les permanences de la bibliothèque (une personne de Muids et une de la Roquette).

La commune sera tenue pour seule responsable des dégradations des biens empruntés et s'engage à les restituer en bon état et complets.

Dans la convention la bibliothèque départementale suggère que la commune prévoit un budget d'acquisition annuelle d'un minimum de 2€/habitant pour les livres et revues (3 abstentions). Monsieur DUGUE dit que la bibliothèque départementale met la pression.

Le Conseil Départemental de l'Eure s'engage à titre gracieux à :

- apporter des collections ciblées selon les besoins de la bibliothèque (livres, livres audio, disques, films, jeux vidéo, jeux de société, liseuses) lors d'échanges partiels à raison de 2 fois par an.

- Offrir un système de réservation d'ouvrages livrés par une navette toutes les 4 semaines.

- Prêter des outils et supports d'animation, proposer un programme de formations aux bénévoles de la bibliothèque.

Monsieur VILCOQ fait remarquer que dans certaines communes il y a des boîtes à livres.

Monsieur MARIE dit qu'il faudrait cibler la demande des lecteurs.

## **RECAPITULATIF SUBVENTIONS DEMANDEES POUR LA CONSTRUCTION DU LOCAL TECHNIQUE**

Seule la SNA a accordé une subvention pour la construction du local technique (45 602,00 €).

La DETR (dotation équipement des territoires ruraux) a été refusée.

La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) a été refusée.

## **POINTS SUR LE BATIMENT TECHNIQUE**

Les fondations sont faites, le montage de la charpente la semaine prochaine. après les murs, la dalle et la menuiserie. Le chemin d'accès sera réalisé par l'entreprise TAB non pas en cailloux mais en béton recyclé. L'enfouissement des réseaux d'eau et d'électricité sont réalisés.

Monsieur VILCOQ demande si le bâtiment sera sécurisé. Monsieur le maire lui répond que oui (bardage, parpaing, alarme). Le portail sera sécurisé.

## **CONCOURS MAISONS FLEURIES**

Cette année 25 participants se sont inscrits au concours des maisons fleuries. La remise des récompenses a eu lieu le samedi 14 septembre à 11 h 00 à la mairie.

Les bons d'achats seront à retirer auprès des Etablissements LEMIRE à Incarville, ils sont valables jusqu'au 31 mai 2020. Le montant total des bons s'élève à la somme de 1185 €.

## **POINT SUR LE REMBLAIEMENT MUIDS BAS**

La première tranche au niveau du remblaiement est terminée. Le reboisement est prévu à l'automne.

Monsieur DUGUE demande pourquoi la terre est noire, monsieur LEBOUQCQ lui répond qu'il s'agit des terres de récupération du tunnelier de la nouvelle ligne du métro de Paris.

## **PANNEAUX DE RUES**

Il est prévu de remplacer certains panneaux de rues et d'en ajouter.

## **ARMOIRES ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur DUGUE fait remarquer que l'éclairage public fonctionne toute la nuit.

Monsieur LEBOUQCQ lui répond qu'un petit malin vient dérégler les horloges dans les armoires électriques. Monsieur ROBBE, électricien de la commune va fournir des serrures qui seront posées sur les armoires électriques. Une personne s'est amusée à peindre la lanterne rue Tristan Bernard au niveau du n° 34. Une enquête sera faite pour connaître l'auteur des faits.

## **DEVENIR DES 60 HECTARES DE BOIS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les 60 hectares de bois.

Un bail va être signé entre la société de chasse de Muids et la commune pour exercer le droit de chasse sur les propriétés communales boisées de Muids d'une superficie de 60 hectares pour une durée de 9 années consécutives qui commenceront le 17 octobre 2019 et finiront le 17 octobre 2028.

Une redevance annuelle équivalente au coût de la taxe foncière sera versée dans la caisse du receveur municipal à réception de la taxe foncière par la commune chaque année.

Le jour de chasse est fixé au dimanche et les battues sont prévues le samedi.

En ce qui concerne la chasse, madame LETELLIER dit qu'elle a reçu dans sa maison des plombs. Monsieur LEBOUQCQ était déjà au courant car une personne habitant de la rue des Pendants est venue en mairie pour le même problème. Une enquête va être faite.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DE SNA**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la modification des statuts de SNA qui sont approuvés à l'unanimité.

Ils concernent :

- la gestion des eaux pluviales urbaines.

La SNA exerce déjà entièrement les compétences eau potable et assainissement. Il est cependant nécessaire de modifier ses statuts pour prendre acte du transfert obligatoire de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Le transfert à titre obligatoire des compétences eau potable et assainissement qui étaient jusqu'alors exercées à titre optionnel par SNA, a pour effet de réduire le nombre de compétences optionnelles exercées à deux : les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, ainsi que l'action sociale d'intérêt communautaire. Il est dès lors nécessaire de prévoir le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'une troisième compétence.

Il est proposé d'acter le transfert de la compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

### **AERODROME ETREPAGNY**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le retrait de la commune des Andelys du syndicat de l'aérodrome d'Etrépagny.

### **WC TOILETTE DE LA PLAGE**

Une étude a déjà été faite concernant cet aménagement. Nous sommes en zone inondable ce qui rend difficile voire impossible cet équipement.

### **TERRAIN POUR LES BOULISTES**

Monsieur le maire déplore la dégradation des places de parking sur la place. Ces aménagements avec un revêtement en sable d'olivine sont en mauvais état. Une proposition a déjà été faite à l'amicale des boulistes pour la mise à disposition d'un équipement près du stade qui n'a pas été accepté.

### **FONDS DE CONCOURS POUR AMENAGER LE CHEMIN PIETON POUR ALLER AU STADE**

Une demande a été fait à Monsieur DEROS pour faire un échange de terrain pour réaliser cet aménagement. Il serait d'accord sur le principe mais à la condition de refaire la clôture.

Une demande de devis sera effectuée.

### **ABRI BUS**

Suite à l'accident qui a provoqué la destruction de l'abri, le maire propose de créer un aménagement routier : La création d'une écluse identique aux travaux effectués face à la salle des fêtes qui aurait pour but de faire ralentir les véhicules et interdirait aux voitures de dépasser le bus lorsque les enfants y accèdent ou en descendent.

### **ROUTE DU MESNIL D'ANDE**

Le chemin de roulement a été déformé par les racines des peupliers appartenant à la société STREF. Un constat a été effectué par Maître Pinel à la demande du maire de MUIDS.

Etant donné que la commune n'a plus la compétence voirie, ce constat a été transmis au SVVS. Une réunion a eu lieu en février 2019 en présence de la Société STREF, du SVVS (syndicat de voirie), des assurances et de la commune de Muids par la présence du Maire et de son adjoint Monsieur DUGUE. Nous sommes en attente de décision des experts.

### **RUE DE LA MESSE**

La plaque d'égout est dangereuse : une demande d'intervention sera faite au SVVS.

### **RUE DE L'ABREUVOIR**

Plusieurs demandes ont été faites au SVVS afin de régler ce problème de ravinement effectué par les eaux pluviales.

A la dernière réunion de voirie, ce point n'a toujours pas été retenu. Ce problème se répercute devant la maison de Monsieur GIRETTE par une présence de cailloux suite aux problèmes de ravinement.

### **MIROIR EN BAS DE LA RUE DE L'ABREUVOIR**

Une demande de prix sera effectuée et il sera remplacé dès réception du matériel.

### **PORTES DE LA SALLE DES FETES**

Il a été décidé de remplacer les deux portes doubles vitrées de la salle des fêtes face à la RD 313.

Cette dépense était prévue en investissement au budget.



## **LE DEVENIR DES 2 LOGEMENTS 1 ET 3 RUE NATIONALE**

Suite à la proposition de se séparer de ces logements, Monsieur le Maire répond que la vente de ces habitations n'est pas la meilleure solution. Une opportunité pourrait se présenter pour utiliser cette réserve financière.

## **LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur Laurent Marie souligne le fait que le bus scolaire du collège est souvent en retard. Monsieur le maire s'engage à revoir ce problème avec SNA.

-



## COMPTE RENDU SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2019

Le 21 novembre, à 20h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 novembre s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

### - TRAVAUX EGLISE

### - QUESTIONS DIVERSES

1. Demande d'occupation du terrain derrière la déchetterie,
2. Sens interdit de la rue Pierre Dupont.

Etaient présents : MRS L. HENOCH, S. DUGUE, R. HEROUX  
MME T. STAGE (adjoints)  
MRS L. MARIE, M. MARGOTTE, R. VILCOQ  
MMES, M. BARBET, P. FERUS, E. DELAUNAY

Absentes MMES C. DECROZAND, M. BOUCHER,  
Absentes excusées A. LETELLIER,  
Absentes excusées avec pouvoir B. PHILIPPE-GARCIA : donne pouvoir à Monsieur LÉBOUCQ

### Travaux de l'église

Monsieur le Maire propose au Conseil de signer la convention tripartie : Commune-Association second souffle- la fondation du patrimoine pour la restauration de l'orgue et de l'harmonium de l'église.  
Cette convention concerne la collecte de dons afin d'obtenir avec ces dons une subvention par la fondation du Patrimoine sachant que la commune participera pour ces travaux à la hauteur de 20%.

### QUESTIONS DIVERSES

#### 1. **Demande d'occupation du terrain derrière la déchetterie**

Le maire propose une demande d'occupation d'une partie du terrain près de la déchetterie pour le stockage de terre, faite par Monsieur LEFEBVRE. Le conseil répond positivement à cette demande.

#### 2. **Sens interdit de la rue Pierre Dupont**

Monsieur Ludovic HENOCH demande s'il est possible de mettre l'avenue Pierre DUPONT en sens interdit suite à plusieurs incidents. Après concertation, l'ensemble de conseil est d'accord pour mettre

cette rue en sens interdit dans le sens : Route de Daubeuf-Rue  
NATIONALE.